

LES ANNONCES LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

démantèlement partiel de l'installation nucléaire de base (INB) n°22 dénommée « PEGASE », exploitée par le commissariat à l'énergie atomique (CEA) sur son centre de CADARACHE à SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

L'enquête publique, dont les dossiers comportent une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, concernant la demande de démantèlement partiel de l'INB n°22 exploitée par le CEA sur son centre de CADARACHE et située sur le territoire de la commune de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE, aura lieu du 17 mars 2025 jusqu'au 17 avril 2025 inclus sur le territoire de (8) huit communes relevant des départements des Bouches-du-Rhône (Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques), du Var (Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon), du Vaucluse (Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau) et des Alpes-de-Haute-Provence (Corbières-en-Provence).

Le préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'centraliser les résultats.

Les dossiers complets de démantèlement partiel de l'INB 22, accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et de l'évaluation environnementale, seront consultables dans les mairies concernées par la procédure d'enquête et sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6036>

ainsi que sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (sous la forme d'un lien de téléchargement) à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Place Félix BARET CS 80001, 13282 Marseille cedex 06, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (téléphone : 04.94.35.42.60).

Une commission d'enquête est constituée pour conduire l'enquête publique correspondante.

La commission d'enquête est composée des membres suivants :

Président : Monsieur Philippe SENEGAS, Directeur régional de l'environnement, retraité

Membres :

Monsieur Jacques DALIGAUX, enseignant

Monsieur Jean-Claude PEPE retraité fonction publique de l'Etat

Les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête ou un membre de celle-ci, resteront déposés du 17 mars 2025 jusqu'au 17 avril 2025 inclus en mairies de Saint-Paul-Lez-Durance, Jouques (Bouches-du-Rhône), Ginasservis, Rians, Vinon-sur-Verdon, (Var), Beaumont-de-Pertuis, Mirabeau (Vaucluse), Corbières-en-Provence (Alpes-de-Haute-Provence) afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public et présente ses observations, appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre prévu à cet effet.

Les observations, propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention des commissaires enquêteurs à la mairie de St Paul-Lez-Durance, commune siège de l'enquête, ou par voie électronique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante :

enquete-publique-6036@registre-dematerialise.fr

Ces observations, propositions transmises par courrier électronique seront publiées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6036>

Une réunion d'information et d'échange sur ce dossier sera organisée le 6 mars 2025 à 17h30 au Château de Cadarache à Saint Paul Lez Durance.

La commission d'enquête recevra personnellement les observations du public à la :

Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint-Paul-Lez-Durance :

le 17 mars de 9h à 12h

le 28 mars de 9h à 12h

le 9 avril de 14h à 17h

le 17 avril de 14h à 17h

Mairie de Jouques Hôtel de Ville, 39, Boulevard de la République, 13490 Jouques :

le 20 mars de 9h à 12h

le 10 avril de 9h à 12h

Mairie de Rians : Hôtel de Ville, 30, rue de la République, 83560 Rians,

le 20 mars de 13h30 à 16h30

le 10 avril de 13h30 à 16h30

Mairie de Vinon-sur-Verdon : Hôtel de Ville, 66, Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon,

le 17 mars de 14h à 17h

le 11 avril de 14h à 17h

Mairie de Ginasservis : Hôtel de Ville, Place du Docteur Richaud, 83560 Ginasservis,

le 26 mars de 9h à 12h

le 8 avril de 9h à 12h

Mairie de Beaumont-de-Pertuis : Hôtel de ville, Avenue de Verdun, 84120 Beaumont-de-Pertuis,

le 26 mars de 9h à 12h

le 7 avril de 9h à 12h

Mairie de Mirabeau : Hôtel de Ville, 8, rue de la Mairie, 84120 Mirabeau,

le 20 mars de 9h à 12h

le 9 avril de 14h à 17h

Mairie de Corbières-en-Provence : Hôtel de Ville, 1, Place Haute, 04220 Corbières-en-Provence,

le 26 mars de 9h à 12h

le 7 avril de 14h à 17h

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, DCLE, BITRPM, Place Félix BARET, CS80001, 13282 Marseille cedex 06, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

La version préliminaire du rapport de sûreté est consultable pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public sur les lieux ci-après :

Mairie de Saint-Paul-Lez-Durance, Hôtel de Ville, Place Jean Santini, 13115 Saint Paul Lez Durance (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi de 8h30 à 12h00), et à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'environnement (DCLE) Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM), Place Félix BARET, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.

La version préliminaire du rapport de sûreté ne fait pas partie du dossier d'enquête publique, mais elle peut être consultée pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au plus tard, quinze (15) jours à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône, après consultation des préfets des départements concernés, les transmettra au ou aux ministres chargés de la sûreté nucléaire assortis des avis et des résultats des consultations.

À l'issue de la procédure, la décision d'acceptation ou de refus est accordée par décret pris sur le rapport du ou des ministres chargés de la sûreté nucléaire.

Toutes informations concernant le dossier technique pourront être sollicitées auprès du CEA de Cadarache en la personne de Madame Delphine VALADE, chargée d'affaires CEA, téléphone : 04.42.25.33.51 ou mail : delphine.valade@cea.fr

Marseille le 24 février 2025

Pour le préfet, la directrice de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement

Louise WALTHER

Département du Var
Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification n° 6 du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal n° 274/2025 en date du 11 mars 2025, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique projet sur la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au titre de l'article L153-36 du Code de l'urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 7 avril 2025 au vendredi 9 mai 2025 inclus.

La modification n°6 du PLU de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a pour objectif de revoir les orientations d'aménagements et de programmation ainsi que du règlement définis sur le secteur de projet de Mirado, et de prendre en compte l'annulation partielle du PLU par arrêté de la cour administrative d'appel de Marseille du 8 juillet 2020.

M. Alain DECANIS, Maire de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est responsable du projet.

Les informations relatives aux projets peuvent être demandées auprès du service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

M. ARGILAS Bernard a été désigné par le Président du tribunal administratif de Toulon, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Un poste informatique sera également mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pour une consultation du dossier en version numérique. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à Mairie Annexe, service de l'urbanisme, 10 parvis Charles II d'Anjou, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete6@st-maximin.fr avec mention de l'objet du courriel suivant : « Observations modification n°6 du PLU pour commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- Lundi 7 avril 2025 de 9h à 12h ;

- Mardi 15 avril 2025 de 14h à 17h ;

- Mercredi 23 avril 2025 de 9h à 12h ;

- Mercredi 30 avril 2025 de 9h à 12h ;

- Vendredi 9 mai 2025 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture sur le site internet de la commune <https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : <https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>

Les personnes intéressées peuvent, sur demande et à leurs frais, obtenir communication de ces pièces.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de modification n°6 du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire,

Alain DECANIS

COMMUNE DE COMPS-SUR-ARTUBY

ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n°2025_15 en date du 11 février 2025 le Maire de la commune de Comps-sur-Artuby a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'autorité environnementale a rendu un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la Modification du PLU. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

Mme Corinne SEINGIER-RAYMOND a été désignée commissaire enquêteuse par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Comps-sur-Artuby du lundi 17 mars 2025 à 10h au vendredi 18 avril 2025 à 17h.

Le projet de Modification n°1 de droit commun du PLU concerne l'abrogation de l'article UC1 du règlement du PLU en tant qu'il comporte l'interdiction d'implantation des habitations légères de loisirs dans le secteur UCa, la modification de l'art. UC2 pour limiter les annexes à 50m², et la modification de l'art. UC11 pour réglementer l'aspect extérieur des futures constructions au regard de leurs inscriptions dans les rayons de 500 mètres des chapelles St André, St Didier et St Jean inscrites monuments Historiques.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie pendant toute la durée de l'enquête le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h. Un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie pour consultation du dossier d'enquête.

- Sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-comps/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations du lundi 17 mars 2025 à 10h au vendredi 18 avril 2025 à 17h :

- Sur le registre papier d'enquête disponible en Mairie, aux jours et horaires cités ci-dessus

- Par courrier postal : Mme la commissaire enquêteuse, Modification n°1 du PLU, Mairie de Comps-sur-Artuby Place de la République 83840 Comps-sur-Artuby, au plus tard jusqu'au vendredi 18 avril 2025 à 17h

- Sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-comps/>

- Par mail : enquete-publique-plu-comps@democratie-active.fr

- Après de la commissaire enquêteuse pendant ses permanences organisées à la Mairie de 13h30 à 17h le : vendredi 21 mars 2025, mardi 1er avril 2025 et vendredi 18 avril 2025 (clôture de l'enquête)

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteuse seront à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-comps/> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de cette enquête le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la Modification n°1 de droit commun du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, et notamment des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées de la commissaire enquêteuse.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès du Maire par courrier : M. le Maire, Modification n°1 du PLU, Mairie de Comps-sur-Artuby Place de la République 83840 Comps-sur-Artuby ou par téléphone au 0494502400

SCI KRONOS
Société Civile Immobilière au capital de 1 500 €
Siège social : 241, chemin Saint-Blaise, Riou Sec, 83830 Callas
RCS Draguignan 803 963 099

CLOTURE

L'assemblée générale ordinaire réunie le 1^{er} mars 2024 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 30 novembre 2023 présentés par Madame PAGNY-NICOLAS Evelyne, liquidateur, donné quitus de sa gestion au liquidateur, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de la liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de Draguignan.

Pour avis,

le liquidateur.

LES ANNONCES

Passez votre annonce au
04.93.18.70.00

Suite aux différentes réformes apportées notamment par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ainsi que par l'arrêté du 22 décembre 2021 paru au JO du 29 décembre 2021, de nouvelles obligations d'affichage ont été adoptées pour les annonces immobilières.

Si vous décidez de ne pas faire apparaître les mentions susvisées, vous vous exposez à une sanction prévue à l'article L126-33 du Code de la Construction et de l'Habitat.

De manière générale, Groupe Nice-Matin ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-respect des nouvelles obligations susvisées.

Immobilier Var

LOCATION DEMANDES APPARTEMENTS

Dame recherche 2 PIÈCES 45m² central HYERES les Palmiers, lumineux, placards, cuisine équipée, douche à l'italienne, clim, ascenseur, dans résidence sécurisée. Garant assuré. PARTICULIER Tél.07.84.29.77.60.

Immobilier Alpes-Maritimes

VENTE PARKINGS, BOXES, GARAGES

Particulier vend GARAGE fermé à VENCE dans résidence de standing - 14m² environ. Prix 40.000€. Tél.06.60.43.09.60

Immobilier
Autres Départements

VENTE VILLAS

CAP CORSE, exposition Sud, vue extraordinaire mer et montagnes, à 3,5kms du port de plaisance et des plages. Maison restaurée à neuf avec respect architecture et matériaux traditionnels. 3 pièces principales sur 3 niveaux + SDB + cuisine pour une surface habitable de 105m². Surface totale 182m² (4 terrasses). Raccordée réseau eau et électricité / assainissement. Cheminée + poêle + four à bois (neufs). Calme absolu / zone boisée inconstructible. 350.000€ (expertise 450.000€). 1 lot (maison individuelle). DPE C pour la consommation (151 kWh/m²/an) et A pour les émissions (4 KgCO2/m²/an). PARTICULIER Tél.06.50.74.70.42.

Autos

OCCASIONS (achat)

> TOUS SECTEURS

AUTO SURE 06 acheté immédiatement tous véhicules, même sans contrôle technique ou en panne, de 200 € à 50.000 €. Achat 7/7, service carte grise, enregistrement cession, agréé préfecture... 37, Bd Saint Roch 06500 Nice. Déplacement à domicile pour estimation. Demander Félix au 06.65.18.05.41.

PORSCHE

PORSCHE MACAN GTS 380cv, année 2021, 91.000km, noire, intérieur cuir noir alcantara, toit ouvrant, jante 21", chrono sport, sièges chauffants, excellent état mécanique, révision faite, 77.000€. PARTICULIER
Tél.07.78.24.45.78.



Vous recrutez ?

Nous mettons
notre expertise
à votre service



nm media

04 93 18 70 00

emploi@nicematin.fr

GROUPE
nice-matin